

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2025-07-013

L'an deux mille vingt-cinq et le 03 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Agnès DELCOR, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Mathieu GARRIGUE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

M. Brice BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

**Gîtes communaux des Marinouses
Location à l'année - appartement « gentiane »**

VU la délibération N°2025-07-010 du 03/07/2025 ;

L'appartement « gentiane » est de type T2, 45m², 1 chambre, 1 salle de bain, 1 séjour cuisine, 1 wc, 1 sas d'entrée, en RDC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer un prix de location mensuel de l'appartement dénommé « gentiane » situé au N°7 impasse des myosotis à un prix de location mensuel de 400 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

FIXE le prix du loyer mensuel de l'appartement « gentiane » au N° 7 impasse des myosotis à 400 € (quatre cent euros).

DIT qu'un titre sera émis à l'encontre du preneur à l'article budgétaire 752 du budget principal.

DONNE tous pouvoirs à M. Le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire
Christian PALLARES

